



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

**Commission Locale d'Information et de Surveillance
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
de Villeneuve sur Verberie**

Réunion du vendredi 8 novembre 2013

La commission de suivi des sites (CSS) de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Villeneuve sur Verberie s'est tenue le vendredi 8 novembre 2013, sur le site de Villeneuve sur Verberie, sous la présidence de M. Nicolas Guyomarch, secrétaire général de la sous-préfecture de Senlis.

La liste des participants est annexée au présent relevé.

1. Bilan de l'activité 2012

- **Historique :**

En préambule, M. Leroy présente rapidement SITA Région Ile de France et Oise et fait un rapide historique du site de Villeneuve sur Verberie.

Les arrêtés préfectoraux du 29 avril 2003 et du 22 novembre 2010, autorisent la société SITA OISE à exploiter les installations de Villeneuve sur Verberie en conformité avec la réglementation en vigueur. L'exploitation de ce site est autorisée jusqu'au 31 décembre 2016. Il est précisé que la fin d'exploitation est prévue pour fin 2015, voire mi 2016.

Le site est certifié ISO 9 001 et 14 001. Sa superficie est de 60 hectares, dont 6,5 hectares sont en zone d'exploitation. La capacité restante du site est de 380 000 m³ et la capacité annuelle de 200 000 tonnes de déchets par an.

- **Grand principe de l'exploitation de l'ISDND :**

L'exploitation est constituée d'un casier étanche et hydrauliquement indépendant dans lequel des déchets sont stockés.

Une double barrière est mise en place sur le fond et les flancs du casier afin de préserver les sols et les nappes phréatiques. Les alvéoles sont des subdivisions du casier :

- barrière de sécurité passive, composée de matériaux naturels imperméables d'une perméabilité ($k < 10^{-9}$ m/s) et d'un géosynthétique bentonitique.
- par dessus, est installée une barrière de sécurité active par la pose de matériaux synthétiques (géomembrane, géotextile) et complétée par un dispositif de drainage.

La couverture définitive sera constituée d'une géomembrane étanche, d'un horizon drainant et de terre de couverture.

Le captage du biogaz est réalisé à l'avancée, dès le début de sa production, par la mise en place de tranchées drainantes horizontales implantées dans le massif de déchets et de puits de captage forés à la verticale. L'ensemble est mis en dépression afin d'assurer un dégazage optimal.

L'exploitation des casiers se fait par paliers successifs. Le casier 3C est en cours d'exploitation.

En 2012, 157 332 tonnes de déchets ont été stockés sur le site, dont 50 035 tonnes provenant des départements limitrophes. 95% de ces déchets sont des déchets non dangereux et 5% sont des déchets ménagers.

De plus, 20 044 tonnes de terres souillées ont été valorisées dans le cadre de l'exploitation ainsi que 14 507 tonnes de matériaux inertes.

- Gestion des lixiviats :

Chaque sous-casier est hydrauliquement indépendant et équipé d'un puits de pompage électrique qui s'effectue en continu. Ces lixiviats sont dirigés vers deux bassins tampons et ensuite évacués vers la station d'épuration de Montataire ou vers la STEP industrielle exploitée par la société ONDEO IS à Villers Saint Paul.

L'arrêté préfectoral prévoit un suivi semestriel sur certains paramètres (PH, DBO5, ...).

Les analyses ont révélé que les lixiviats étaient faiblement chargés.

Les quantités de lixiviats traités, sont en augmentation sur les 3 casiers. Cela est lié à la surface exploitée qui a augmenté et aux nouveaux sous-casiers exploités.

La fréquence des évacuations est définie en fonction des niveaux des bassins, l'objectif étant de disposer du stock minimum sur site.

- Gestion du biogaz :

- Deux systèmes permettent de capter le biogaz par captage à l'avancée:

- par 142 puits de pompage forés dans le massif de déchets
- par 32 tranchées drainantes

Des contrôles hebdomadaires sont effectués en interne et trimestriellement par une entreprise spécialisée depuis 2012.

- Une torchère d'une capacité de 2000 m³/h à 50% de méthane est installée sur le site. La torchère dédiée à V3 a été supprimée en mars 2012 en raison des faibles quantités captées.

- Analyse des eaux pluviales :

L'ensemble des eaux de ruissellement du site est canalisé dans un réseau de fossés et dirigé vers des bassins tampons membranés qui sont reliés à des bassins d'infiltrations.

L'ensemble des eaux des bassins est analysé trimestriellement par un laboratoire indépendant agréé concernant les paramètres pH, Hydrocarbures, DCO, DBO, MES, Phénol, Fer et NH₄⁺. Aucune anomalie n'a été relevée.

Les séparateurs d'hydrocarbures sont analysés semestriellement. Aucune anomalie n'a été relevée. L'entretien annuel a été effectué en février 2012 par une entreprise spécialisée.

- Analyse des eaux souterraines :

Le réseau de contrôle est constitué de 5 piézomètres et d'un captage d'alimentation en eau potable.

Des analyses sont effectuées de façon trimestrielle sur les paramètres pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, COT et, tous les 4 ans, sur l'ensemble des autres paramètres. Cette analyse indique que la qualité des eaux souterraines est stable et globalement bonne à très bonne par rapport au système Evaluation de la qualité des eaux.

- Nez électronique

Pour limiter les odeurs l'exploitant met un ensemble de mesures en place tel que l'exploitation en zones de faible surface, l'équipement à l'avancée de moyens de captage du biogaz, la gestion à vide des bassins de lixiviats et le renforcement des couvertures quotidiennes en fonction des conditions météorologiques défavorables.

De plus, le site est équipé d'un nez électronique, d'une rampe de plaques d'hydragel et d'une rampe de dispersion de produits masquants,

Les plaintes sur les odeurs ont diminuées et le dégazage du site a été optimisé par de nombreux travaux ainsi le système de masque des odeurs est moins utilisé.

- Incidents

Les incidents sont consignés dans un rapport « en cas de ». Pour l'année 2012, 153 rapports ont été émis notamment pour non respect des consignes de sécurité, surcharges de camion, déchets non conformes.

Pour les plaintes et réclamations, 8 rapports ont été enregistrés en 2012 portant notamment sur les nuisances olfactives et la vitesse des camions.

Le problème de vitesse avait été soulevé en 2011, M. Choquet demande si cela arrive à diminuer. M. Leroy indique que les chauffeurs sont exclus du site 15 jours lorsqu'ils sont identifiés mais qu'il est difficile de toujours les identifier.

Par ailleurs, un problème avec des chasseurs existe. Ils s'introduisent sur le site et dégradent les équipements dont les clôtures du site. Le problème a été signalé à la gendarmerie. Il est conseillé à l'exploitant de se rapprocher de l'ONCFS.

- Principaux travaux réalisés en 2012

- Travaux de gestion du biogaz (nouveaux puits reforés)
- Finalisation des casiers 3B et 3C actuellement en exploitation
- Déplacement du quai de vidage au niveau du massif de pins noirs

- Actions biodiversité en 2012

Différents objectifs sont établis tels que la préservation des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial, la préservation et création de milieux humides temporaires et permanents, le maintien et l'extension des zones à pelouse sèche calcicole et l'inscription à l'inventaire ZNIEFF.

Les actions entreprises ont été les suivantes :

- éviter la perturbation des zones humides temporaires en limite ouest et création d'habitats analogues si possible,
- un problème pour exporter la matière des fossés est soulevé. D'autres zones doivent donc être identifiées,
- entretien des zones humides et fossés en dehors des périodes de reproduction de la faune,
- maintien d'arbres morts sur le dôme V3.

Le plan d'action 2013 a été le suivant :

- réflexion sur le substrat de finition du comblement en matériaux inertes réalisé pour le confortement des talus nord et sud pour favoriser le développement d'espèces locales. Le PNR étudie les possibilités.
- Fauche et défrichage localisés des dômes V1 et V2 (zones anciennes pour lesquelles seule une gestion des espaces verts est réalisée).

2. Présentation du dossier de modification des conditions d'exploitation

Un dossier de demande de modification des conditions d'exploitation a été déposé, qui prévoit :

- La mise en place d'un procédé bioréacteur sur les casiers 2 et 3 permettant d'accélérer la dégradation de la matière fermentescible et ainsi stimuler la production de biogaz et réduire la durée de stabilisation du massif (principe de recirculation des lixiviats dans le massif de déchet via des tranchées de recirculation).
- La mise en place de la valorisation énergétique du biogaz : traitement in situ des lixiviats et évaporation des perméats issus du traitement grâce au biogaz produit.
- Le réaménagement final de la zone de stockage pour obtenir un massif homogène continu et intégré dans son environnement ; assurer la continuité du dôme entre V4 et V3 et bloquer le courant d'air à l'origine de nuisances olfactives supplémentaires, création de 100km³ environ de vide de fouille, aucune modification de la date de fin d'exploitation autorisée ni du tonnage

annuel maximal. Cette demande permettra d'optimiser le vide de fouille existant et ainsi maintenir l'emploi jusqu'à la mi-2016.

- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales.
- La pérennisation du bassin de stockage des lixiviats à l'Ouest du site qui était initialement temporaire.

Travaux de réaménagement

Mme Greder présente le projet de réaménagement en matériaux inertes au Nord et au Sud du site. Un plan de coupe ouest-est et nord-sud est présenté. Il est prévu de modifier le profil de réaménagement et ainsi combler la partie se situant entre le dôme V3 et V4 et remblayer en classe 2.

M. Choquet indique que le fait de combler est préférable, que cela peut être une bonne idée pour gagner en capacité de stockage. Cependant les modalités restent à vérifier (matériaux inertes ou déchets non dangereux).

Les membres de la CLIS émettent un avis favorable de principe sur l'idée générale du projet. Les modalités sont à préciser. La DREAL s'assurera de la mise en œuvre de celles-ci.

3. Présentation des actions de l'inspection des installations classées

Deux inspections ont été réalisées depuis la précédente CLIS :

- **le 27 novembre 2012** : certaines dispositions de l'AP du 22/11/10 ont été contrôlées (articles 3, 6, 18, 40, 43). Aucune non conformité n'a été constatée mais une observation a été relevée : demande de signalisation et de protection d'un piézomètre. Un courrier a été adressé à l'exploitant le 06/12/12 et une réponse satisfaisante a été apportée par l'exploitant par courrier du 22/07/13.

- **le 6 juin 2013** : certaines dispositions de l'AP du 22/11/10 ont été contrôlées (articles 12, 19, 22, 29, 32). Aucune non conformité n'a été constatée mais une observation a été relevée : demande de suivi annuel de l'évolution des tassements. Un courrier à l'exploitant a été adressé le 28/06/13. En réponse, l'exploitant s'est engagé à fournir le plan de tassement suite au prochain relevé prévu en janvier 2014.

4. Questions diverses

Aucune question diverse n'est présentée.



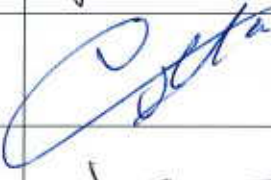







Pour le sous-préfet,
Le secrétaire général,



Nicolas Guyomarch

FEUILLE DE PRESENCE

CLIS de Villeneuve-sur-Verberie
Vendredi 8 novembre 2013 - 14h30

NOM	QUALITE COLLECTIVITE/SOCIETE	SIGNATURE	N° Tel. - Adresse E.mail
ERCOLE Melanie	SP Senois		melanie.ercde@ese.gouv.fr
RAMANANTSOA Selenodie	IES ARS Ricardie		
FOLTAN	RUSO		
LEROY Olivier	Responsables de centres		
GREDER Cochenne	Directrice d'Agence SITA IDF 1016		063032353 cochenne.greder@sita.fr
CHOQUET Stephane	chef UT Dreal 60.		stephane.choquet@developpement-durable.gouv.fr
BEUART Michel	DRSAI UT 60		michel.beuart@developpement-durable.gouv.fr
BOZZO Veronique	PNR Oise - Pays de France		v.bozzo@parc-oise-paysdefrance.fr
COTTE Sylvain	Maire Adjt USF		mairie.villersstfraubourg@wanadoo.fr
NIGLO GUYOMARCH	SG SP		nicolas.guyomarch@oise.gouv.fr